

Rapport de la commission bâtiments et de l'énergie du 7 mai 2025

Rapporteur : Cédric BRINER

DA 436 - CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 2'730'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU TENNIS D'AÏRE ET DE SA HALLE COUVERTE

Présentation :

L'administration annonce qu'il y a eu des surprises techniques (fondation...). Au final, ils vont voir plus grand et en profiter pour agrandir la halle de badminton. L'idée est d'utiliser des préfabriquées en bois permet une mise en place plus rapide et de pouvoir avoir des interruptions du service (tennis + badminton) bien plus courtes.

Le bâtiment est conforme à la norme THPE (très haute performance énergétique). Notons que le bâtiment va réutiliser les eaux en récupérant l'eau des douches pour les injecter dans le réservoir pour les toilettes.

Le bâtiment profitera d'un meilleur éclairage, d'une jolie et grande terrasse plein sud, de nouveaux locaux et de rangements.

La halle a été agrandie et rehaussée pour pouvoir accueillir des tournois de badminton régionaux (la hauteur du toit étant importante dans ce type de manifestation).

Le projet prévoit de démarrer en mai 2025, avec une réalisation prévue pour le printemps 2026.

Financièrement, l'étude prévoit un budget qui s'élève à CHF 2.8 mios.

Questions :

La Présidente (MCG) demande quel sera l'interruption pour le tennis d'Aire. L'administration répond que les activités ne cesseront pas et, concernant la halle, les travaux se dérouleront en été, car celle-ci est moins utilisée durant cette période.

La Présidente (MCG) demande si la halle sera chauffée. L'administration fait remarquer que, selon la loi, la halle devrait faire l'objet d'une isolation bien meilleure si on voulait la chauffer. Au vu du budget, l'administration a opté de ne pas chauffer la halle.

Un commissaire (SOC) demande à quel point l'usage de l'eau des douches ne va pas créer d'autres problèmes, car ces eaux contiennent des cheveux comme des bactéries. Qu'en est-il des odeurs et des problèmes liés aux cheveux. L'administration nous fait part que c'est une problématique considérée facile pour les ingénieurs. L'eau sera filtrée à bas coû. De plus, elle se renseignera à propos des questions autour des odeurs qui pourraient se développer dans les toilettes.

Un commissaire (UDC) fait remarquer qu'il existe à proximité, portées par la Ville de Genève, des infrastructures sportives. Est-ce qu'une analyse du besoin a été effectuée pour savoir si cette réalisation est quelque peu redondante. L'administration a regardé l'utilisation du centre d'Aire, mais n'a pas réalisé d'analyse stratégique vis-à-vis de la nouvelle implémentation de Service des sports de la Ville de Genève. Il est noté aussi qu'il existe une équipe de badminton forte et nouvelle dans ce centre.

Un commissaire (UDC) demande s'il est prévu des abattages d'arbres. L'administration fait remarquer que deux arbres, en mauvais état, seront abattus. Leur abattage sera compensé par la plantation de nouveaux arbres.

Un commissaire (SOC) demande ce qui a motivé l'utilisation de préfabriqués. Il est surpris par ce choix. L'administration rappelle qu'il ne faut pas confondre des containers avec des bâtiments préfabriqués. L'avantage de cette solution est la vitesse de réalisation et la qualité.

Au vote, la DA 436 - 25.04, Crédit de réalisation de CHF 2'730'000.00 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du tennis d'Aïre et de sa halle couverte, est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 1 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.